

Les mesures prises pour les entreprises et les salariés

PUBLIÉ LE 23 MAR 2020

La France, comme un grand nombre de pays, connaît actuellement une crise sanitaire sans précédent. Cette crise requiert notamment le confinement d'une grande partie de la population et la fermeture des commerces non-essentiels.

L'économie du pays est donc très ralentie pour une durée indéterminée, le temps que le risque épidémiologique disparaisse. Voici les mesures prises (au 19 mars).

1) Garantie de l'État pour 300 milliards de prêts des entreprises

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'une dépense de 300 milliards d'euros. Il s'agit d'une garantie de l'État sur les prêts des entreprises. En effet, la crise épidémique risque de poser des problèmes de trésorerie à de nombreuses entreprises qui vont devoir recourir à des emprunts bancaires pour y remédier. Les banques pourraient se montrer réticentes à accorder ces prêts qui servent à « joindre les deux bouts ». Ainsi, l'État a décidé de se porter garant sur ces emprunts à hauteur de 300 milliards d'euros. L'État se porte caution comme pourraient le faire des parents pour le loyer de leur enfant étudiant par exemple. Cela a simplement vocation à rassurer le prêteur pour éviter une crise de liquidités pour les entreprises (c'est-à-dire une crise où les entreprises n'ont plus de « cash »).

A l'heure actuelle, nul ne sait combien coûtera réellement cette mesure. Elle peut aussi bien coûter 0 € si aucune entreprise n'a de difficultés de remboursement de ces emprunts comme elle peut coûter plusieurs milliards si au contraire de nombreuses entreprises font défaut.

On peut penser que cette mesure coûtera d'autant moins cher que les autres mesures seront efficaces.

2) Suspension des charges fiscales et paiement des cotisations sociales

Afin de faciliter le passage de ce « trou d'air » dans l'activité et de soutenir la trésorerie des entreprises, l'État a également pris des mesures pour reporter les échéances fiscales et sociales. Selon le ministre de l'économie, ce report concerne 32 milliards d'euros de prélèvements pour le seul mois de mars, or, au vu de la situation sanitaire on peut imaginer que des mesures similaires soient prises pour le mois d'avril.

S'il s'agit d'un simple report, le coût pour l'État sera faible si les entreprises ne disparaissent pas. Cependant, Bruno Le Maire a déjà évoqué l'idée de transformer ces reports en annulation pure et simple pour les entreprises les plus en difficulté. Une fois de plus, le coût de cette mesure variera selon l'efficacité de la réponse globale et l'ampleur de la crise.

Il faudra toutefois être vigilants qu'en cas d'annulation de paiement de cotisations l'État compense intégralement le manque de recettes auprès de la Sécurité Sociale. Hors de question de rejouer la mascarade du « trou de la sécu ».

3) Suspension des paiements des dépenses contraintes des entreprises

Emmanuel Macron a également annoncé que les loyers ainsi que les factures de gaz, d'eau et d'électricité étaient suspendues pour les entreprises. Cela devrait concerner les PME. La charge de ces mesures devrait reposer sur les fournisseurs et les bailleurs. L'État a indiqué être en négociation avec GRDF et EDF, on ne sait pas ce qu'il en est pour les fournisseurs privés. Cela démontre l'importance d'avoir des entreprises publiques fortes dans ces secteurs stratégiques. Ces mesures sont assez floues à l'heure actuelle. On ne sait pas combien cela représentera de manque à gagner pour les

entreprises concernées mais on comprend que le coût sera majoritairement supporté par des entreprises du secteur public.

Concernant les loyers, le gouvernement en appelle à la solidarité des bailleurs privés. En parallèle, il mène des négociations avec des organisations patronales influentes dans le secteur foncier afin de mener à un accord sur ces suspensions.

Enfin, à ce stade, on ne sait pas s'il s'agit réellement d'une suspension ou plutôt d'un report. Des précisions devraient arriver dans les prochains jours. **L'objectif de ces annonces semblait surtout de faire rentrer dans les esprits que tant qu'il n'y aura pas de recettes pour les entreprises, il n'y aurait pas non plus de dépenses et qu'il s'agissait donc plutôt d'une pause que d'une réelle crise pour eux.**

4) Aide directe aux TPE

Pour les entreprises réalisant moins d'un million de chiffre d'affaires annuels et ayant perdu plus de 70% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019, l'État a promis un chèque de 1500€ pour leur assurer un « filet de sécurité », on peut saluer le ciblage sur les TPE et les indépendants qui ont des capacités de résistance aux crises bien inférieures aux plus grosses entreprises. L'aide pourra être supérieure en cas de situation de faillite.

L'État prévoit un fonds doté de 2 milliards d'euros pour honorer cette promesse

5) Chômage partiel

Il s'agit là de la mesure, certainement la plus importante pour lutter contre cette crise. Par rapport au dispositif habituel, le gouvernement a déplafonné le remboursement jusqu'à 4,5 Smic tandis que c'est plafonné au Smic habituellement. De plus, les entreprises peuvent réaliser la demande a posteriori, jusqu'à 30 jours après la mise en chômage partiel des salariés, tout en ayant un effet rétroactif concernant le remboursement.

Concrètement, les salariés en chômage sont rémunérés 84% de leur salaire net (jusqu'à 4,5 Smic) et l'employeur est remboursé intégralement par l'État de cette allocation.

(pour plus de détails, voir la note sur le chômage partiel)

Nous revendiquons que les salariés reçoivent l'intégralité de leur salaire net durant la période de chômage partiel.

La prise en charge par l'État permet aux employeurs de n'avoir aucune dépense de personnel durant la suspension de leur activité. Le coût pour les finances publiques serait de 8,5 milliards d'euros pour 2 mois, selon Bercy.

Cette mesure est d'une importance capitale pour maintenir autant que possible le niveau de vie des salariés concernés et surtout éviter à tout prix les licenciements.

En revanche, les propos de la ministre du travail estimant que les entreprises du bâtiment qui ferment des chantiers font preuve d'un « manque de civisme » sont inacceptables. La sécurité et la santé des travailleurs doit être la priorité. Les injonctions du gouvernement à maintenir l'activité coûte que coûte sont irresponsables.

6) Suspension des réformes

Au-delà de la réforme des retraites, le gouvernement a suspendu l'entrée en application du second volet de la réforme de l'assurance chômage ainsi que du changement du mode de calcul des APL. Cela n'est pas présenté en tant que tel comme des réponses à la crise économique, cependant le gouvernement est bien conscient que ses réformes affaiblissent les plus précaires. Or l'impact de la crise risque d'être assez difficile à encaisser pour les plus précaires pour que le gouvernement s'abstienne d'en rajouter une couche.

Ces suspensions ne sont cependant pas pleinement satisfaisantes et ne suffisent pas à protéger les ménages les plus modestes de la crise qui s'abat sur notre économie.

7) Travailleurs précaires et ménages modestes, les grands oubliés

En effet, **les travailleurs précaires sont les principaux oubliés de ces mesures**, ils sont les premiers touchés par la baisse de l'activité. Le maintien des droits et le recul de l'application du second volet de la réforme de l'assurance

chômage sont un premier pas mais ne sont pas suffisants.

Ce sont d'ailleurs tous les ménages précaires, travailleurs ou non, qui sont particulièrement exposés. Le confinement rend difficile le travail des associations et ces ménages ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Des mesures de soutien devraient être prises afin de leur permettre de passer cette crise comme l'annulation ou prise en charge par l'État des charges courantes comme le loyer et autres dépenses contraintes au même titre que pour les PME.

Quasiment toutes les mesures prises sont concentrées sur les entreprises. Il est à souhaiter que l'ampleur de ces mesures permette de conserver intact ou presque le tissu économique français et que l'économie puisse redémarrer rapidement une fois la crise passée. Étant donné toutes ces mesures, les entreprises n'ont aucun motif légitime pour licencier, l'État permettant de couvrir l'ensemble des problèmes de trésorerie.

On peut donc regretter que le gouvernement soit revenu sur son intention d'interdire, de façon formelle les licenciements, et s'en tienne à la responsabilité des entreprises.

Cette interdiction aurait permis de sécuriser à la fois les salariés mais également l'économie de manière globale en garantissant un niveau d'emploi intact en sortie de crise.

Lors d'une crise économique, la réponse classique est de relancer la demande, cependant cela ne peut pas être le cas actuellement. En effet, l'immense majorité des commerces étant fermés, rien ne peut relancer la consommation à l'heure actuelle, il faut donc attendre la fin de la crise sanitaire pour entamer des mesures de relance par la consommation.

Pour récapituler, le chômage partiel devrait coûter 8,5 milliards mais cela est susceptible d'augmenter si l'épidémie se poursuit ou si le recours y est plus massif que prévu. **L'aide aux TPE coûterait entre 1 et 2 milliards**, pris en charge par l'État et les régions.

La suspension des réformes coûterait quelques centaines d'euros de non-économies sur le dos des plus modestes. Au total les mesures se chiffrent donc à un peu plus de 10 milliards d'euros d'aides directes, en comptant que 32 milliards d'euros sont actuellement « suspendus » et pourraient faire en partie l'objet d'annulation.

Cela reste assez peu au vu de l'ampleur de la crise.

Pour rappel, 10 milliards, c'est l'équivalent des mesures dites « gilets jaunes ». C'est donc un montant faible.

